



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 06

Réunions des : 05 & 06 novembre 2018.

A : 17h30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Jean- Pierre LEVEE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

Membre excusé : M. André MAROLLE

Membre absent : M. Gérard LELIEVRE

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délaï de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante)

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat et Coupe Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, doivent être inscrit sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans à compter de cette saison, 2018/2019.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsmlff.fr/>

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762234 AS GOURNAY 2 / GCO BIHOREL 2

La commission, prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 19 octobre 2018 :

- donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'équipe de GCO BIHOREL 2 pour en faire bénéficier l'AS GOURNAY EN BRAY 2 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 : POULE A

Suite à trois forfaits de l'équipe de BLANGY NORMANDIE, La commission

- déclare BLANGY NORMANDIE forfait général,
- Classe BLANGY NORMANDIE à la dernière place du classement avec 0 point,
- Annule tous les résultats de ses rencontres ainsi que les buts marqué et encaissés,
- Inflige une amende de 56 € (560 € - 504 € déjà imputés) à BLANGY NORMANDIE.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 13 OCTOBRE 2018

FOOTBALL ENTREPRISE – 1^{ère} Série – GROUPE 0

Match n° 20779821 : CSS MUNICIPAUX LE HAVRE 1 / SAFRAN NACELLES 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CSS MUNICIPAUX LE HAVRE

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

RENCONTRES DU 14 OCTOBRE 2018

SENIOR APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761894 : PRESQUE'ILE 2 / LANQUETOT AS 1

Match du 02 septembre 2018 ; joué le 14 octobre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735865 YERVILLE FC 3 / FC ANNEVILLE 1

Rencontre du 07 octobre 2018, jouée le 14 octobre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20736113 US SAINT LAURENT EN CAUX / FC LE TRAIT DUCLAIR 4

Rencontre du 09 septembre 2018, jouée le 14 octobre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20792579 AL DEVILLE MAROMME 11 / FC SAINT PIERRAISE 11.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

Match n° 20792575 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 11 / US GRAMMONT 11.

La rencontre est remise au 4 Novembre 2018.

Match n° 20792577 AC RENAULT CLEON 11 / A S LA BOUILLE MOULINEAUX 11.

Feuille de match FMI transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à l'AC RENAULT CLEON.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20792483 FC DES VILLAGES 11 / US SAINT JACQUES S / DARNETAL 11.

Feuille de match FMI transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée au FC DES VILLAGES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20792671 STADE SOTTEVILLAIS CC 11 / AS L ONDAISE 11.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE SOTTEVILLAIS CC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20792673 STADE DE GRAND QUEVILLY 11 / CO CLEON 11.

Pour non utilisation de la FMI du fait du CO CLEON, une amende de 30€ est infligée au CO CLEON (annexe financière du DFSM).

Feuille de match incomplète, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20792758 SAINT MARTIN DU VIVIER O 11 / AS BUCHY 11.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER O.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20792764 US CAILLY 11 / ASL FERRIEROISE 11.

Suspicion de participation d'un joueur en état de suspension. La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié « sous Footclub ».

L'autre rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Match n° 20775537 : LES LOGES US 11 / US SAINT THOMAS 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à LES LOGES US.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775538 : OCTEVILLE SC 11 / ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à OCTEVILLE SC

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775543 : MANEGLISE FC 11 / MONTIVILLIERS AS 11

Pour non utilisation de la FMI du fait de MANEGLISE FC 11, une amende de 30€ est infligée à MANEGLISE FC (art 200 des RG de la LFN).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775544 : ATHLETI'CAUX FC 1 / ES MONT GAILLARD 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ATHLETI'CAUX FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Match n° 20775850 : ETRETAT FC 11 / ESM GONFREVILLE ORCHER 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ETRETAT FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

RENCONTRES DU 20 OCTOBRE 2018

FOOTBALL ENTREPRISE – 1^{ère} Série – GROUPE 0

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 21 OCTOBRE 2018

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20720847 PLATEAU ASSOCIATION 2 / EU FC

Une amende de 5€ est infligée au PLATEAU ASSOCIATION 2 pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20720983 US DOUDEVILLE / AS FAUVILLE 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à US DOUDEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769769 AC BRAY EST 1 / AL DEVILLE MAROMME 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AC BRAY EST.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n° 20761520 : SAINT ROMAIN AC 2 / GOURNAY SS 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à SAINT ROMAIN AC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20761523 : LA FRENAYE AS 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à LA FRENAYE AS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762773 R REUNIONNAIS FC 1 / STADE DE GRAND QUEVILLY 2.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à R REUNIONNAIS FC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762239 ASCJ KURDISTAN 2 / AS GOURNAY EN BRAY 2.

La rencontre est reportée au **28 octobre 2018** après accord de la commission.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES - MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 20761654 : HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 3 / AS SAINT ADRESSE BUT 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20761656 : GRAVENCHON CS 2 / HAVRE S'PORT 1

La rencontre est reportée au 28 octobre 2018

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfs.m.fff.fr/>

SENIORS APRES - MIDI : DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n° 20761786 : FECAMP USF 3 / BEUZEVILLE AS 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à FECAMP USF.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721774 O BELMESNIL / ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à BELMESNIL.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°20721903 AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / US OUAINVILLE

Réserves d'avant match de OUAINVILLE confirmées.

Le dossier est transmis à la C.D.R.C.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Match n° 20721906 AS OUVILLE L'ABBAYE 2 / US HERICOURT EN CAUX 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à OUVILLE L'ABBAYE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES - MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES - MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20762511 AS LA BOUILLE MOULINEAUX 2 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1

Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à AS LA BOUILLE MOULINEAUX.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES - MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n° 20761917 : HARFLEUR BEAULIEU CA 2 / LANQUETOT AS 1

La rencontre est reportée au 18 novembre 2018

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Match n° 20762048 : AS LA FRENAYE 2 / GODERVILLE US 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à AS LA FRENAYE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762052 : JS SAINT LEONARD 76 1 / HARFLEUR BEAULIEU CA 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à JS SAINT LEONARD 76.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762053 : OCTEVILLE SC 3 / POINTE DE CAUX ES 1

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission place le dossier en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 2073587 US SAINTE MARIE DES CHAMPS / YERVILLE FC 3

Une amende de 5€ est infligée à YERVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20765710 : SAINT ROMAIN AC 3 / CAP DE CAUX US 3

La rencontre est reportée au 27 janvier 2018.

Match n° 20765711 : BOLBEC US 3 / SAINT VIGOR YMONVILLE 2

Match arrêté à la 60^{ème} minute

Le dossier, transmis à la CD des arbitres Antenne du Havre, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20736007 ENTENTE VIENNE ET SAANE 4 / US ENVERMEU 3

Pour non utilisation de la FMI du fait d'ENVERMEU 3, une amende de 30€ est infligée à ENVERMEU (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 20769557 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 4 / SC PETIT COURONNE 2

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC, une amende de 30€ est infligée à AS MADRILLET CHATEAU BLANC (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769556 A. ROUENNAISE 2 / STADE DE GRAND QUEVILLY 3
Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à A. ROUENNAISE
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°20769466 US HOUPEVILLE 1 / ISNEAUVILLE FC 1
Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à US HOUPEVILLE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736271 US GREGES 3 / FC ANNEVILLE 2
Match arrêté à la 89^{ème} de jeu.
Le dossier, transmis à la CD des arbitres Antenne de Dieppe, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 20736404 US PALUEL / US OUAINVILLE
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : manque l'identité du délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à PALUEL.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20765844 : ES MONT GAILLARD 4 / HAVRE MARE AU CLERC 1
Match n° 20765845 : HARFLEUR BEAULIEU CA 4 / ENT SAINT VIGOR YMONVILLE.SAINT AUBIN DE ROUTOT 3
Les deux rencontres sont reportées au 28 octobre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIOR MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 20766108 : RAMPONNEAU ASL 2 / TROUVILLE ALLIQUERVILLE MJ 2

Match arrêté à la 35^{ème} minute.

Le dossier, transmis à la CD des arbitres Antenne du Havre, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20736944 YVETOT AC 11 / ENTENTE SAINTE AUSTRBERTHE SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 11
Feuille de match FMI incomplète, il manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à YVETOT AC.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736947 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / US VALLEES CAUDEBEC 11

Feuille de match FMI incomplète : manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE .

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS : DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20792587 AL DEVILLE MAROMME 11 / US GRAMMONT 11.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AL DEVILLE MAROMME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Match n° 20775666 : ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 11 / GAINNEVILLE AC 11

La rencontre est reportée au 4 novembre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Match n° 20775857: AS SAINT ADRESSE BUT 11 / BREAUTE BRETTEVILLE 11

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à AS SAINT ADRESSE BUT.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20775861 : ANGERVILLE ORCHER AS 11 / ETRETAT FC 11

Match arrêté à la 80ème

Le dossier, transmis à la CD des arbitres Antenne du Havre, est placé en instance d'homologation.

Match n° 20775863 : SC FRILEUSE 11 / HAVRE TRAIT D'UNION 11

La rencontre est reportée au 28 octobre 2018.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COURRIER

de M. J. DEBLANGY, trésorier du FC GRUCHET

concernant le match n°20765839 : GRUCHET FC 3 / ES MONT GAILLARD 4, joué le 7 octobre 2018 en championnat SENIOR MATIN, DEPARTEMENTALE 3, POULE D.

Après enquête auprès du secrétariat du DFSM, l'erreur d'imputation commise pour non utilisation de la FMI, sera corrigée par crédit du compte du FC GRUCHET et débit du compte de l'ES MONT GAILLARD.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE COUPE

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

HOMOLOGATION DU 2^{ème} TOUR, JOUE LE 28 OCTOBRE 2018

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

Match n° 21046286 AS ANGERVILLE L'ORCHER / US GODERVILLE 2

Match du 1^{er} tour du 14 octobre 2018, joué le 28 octobre 2018.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DU 2^{ème} TOUR, JOUE LE 28 OCTOBRE 2018

Match n° 21083930 FC PETIT CAUX 2 / O MELLEVILLE

Forfait sur le terrain de MELLEVILLE.

La commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à MELLEVILLE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier PETIT CAUX 2 sur le score de 3 buts à 0.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>

- dit FC PETIT CAUX 2 qualifié pour le prochain tour de la compétition.
- inflige une amende de 165 € à MELLEVILLE

Match n° 21083935 SAINT JEAN AS / ANGERVILLE L'ORCHER, joué le 4 novembre 2018.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21083941 FC NORD OUEST / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3
Réserves d'avant du FC NORD OUEST, non confirmées, non recevables en la forme.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

HOMOLOGATION DU 3^{ème} TOUR, JOUE LE 28 OCTOBRE 2018

Match n° 20185422 LE HAVRE FLASH 1 / LA CERLANGUE 1, programmé le 01 novembre 2018 à 10h00.
Match non joué pour fermeture des installations, par la ville du Havre « jour férié ».
Le match est reporté au 18 novembre 2018.

Match n° 20185423 BRAQUEMONT LES COPAINS 1 / ASL SIERVILLE 1.
Feuille de match papier expédiée hors délais, une amende de 17€ est infligée à BRAQUEMONT LES COPAINS.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085426 ANNEVILLE 1 / S. SOTTEVILLE CC 4.
Une amende de 5€ est infligée au S. SOTTEVILLE CC pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085433 AS NORVILLE 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 4.
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à L'AS NORVILLE.
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085494 FC GRUGNY 1/ SAINT MARTIN DU VIVIER 1.
Une amende de 5€ est infligée à SAINT MARTIN DU VIVIER pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085496 STADE DE GRAND QUEVILLY 3 / LE TRAIT DUCLAIR 3.
Une amende de 5€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085504 FC YERVILLE 3 / AS PTT ROUEN 3.
Une amende de 5€ est infligée à L'AS PTT ROUEN, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21085505 GRAINVILLE YMAUVILLE 1 / LE HAVRE FC 3.
Une amende de 5€ est infligée à LE HAVRE FC, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).
La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

HOMOLOGATION DU 2^{ème} TOUR, JOUE LE 28 OCTOBRE 2018

Match n° 21064786 CMS OISSEL 11 / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 11

Forfait déclaré de l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 11.

La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CMS OISSEL sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 110€ à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE,
- dit le CMS OISSEL 11 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 21064787 CA CHEMINOTS STEPHANAIS 1 / US QUEVILLY ROUEN METROPOLE 11

Pour non utilisation de la FMI du fait du CA CHEMINOTS STEPHANAIS, une amende de 30€ est infligée au CA CHEMINOTS STEPHANAIS (annexe financière du DFSM).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**



**Le Secrétaire de la Commission,
Jean Luc TIRET**

